

DE

# L'EMANCIPATION DES PAYSANS

EN RUSSIE

PAR

LE PRINCE LADISLAS SANGUSZKO.

L. 48.  
P. 2.  
M. 62.

ANUSCRIPT IMPRIME, TIRÉ A SOIXANTE ÉXEMPLAIRES.

Miejska Biblioteka Publiczna  
w Tarnowie

**Dział Starych Druków**



0241-001260-00

DE

# L'EMANCIPATION DES PAYSANS

EN RUSSIE

PAR

LE PRINCE LADISLAS SANGUSZKO.



---

Lz. 48.  
P. 2  
N. 62.

MANUSCRIPT IMPRIME, TIRÉ A SOIXANTE ÉXEMPLAIRES.



94(470):323.325 "18"

SPH-1260



Mag. 178655

54  
5  
05

8  
504  
46

P/202/2018

Sa Majesté l'Empereur Alexandre II., mû par le plus juste et le plus noble sentiment, veut que son règne mette un terme à l'esclavage et au servage dans ses Etats, tout en respectant les droits et la propriété de la Noblesse. On ne peut qu'applaudir à une résolution aussi chrétienne et aussi sage, car si, d'un côté, l'esprit de l'Evangile et la civilisation sont incompatibles avec l'esclavage, d'un autre côté l'expérience nous montre que la conservation de la Noblesse est avantageuse, non-seulement à elle-même, mais peut-être plus encore à l'Etat et au pays qui peuvent la conserver. Cet oubli systématique du passé et de la tradition, ce manque d'amour pour la patrie, cette confusion de rangs et d'idées, cette prétention de tous à tout, ce manque de frein moral, ce sol mouvant sur lequel les trônes eux-mêmes sont plus élevés que solides, tous ces maux de notre époque sont en grande partie le résultat de l'abolition de la Noblesse comme institution. Sans Noblesse héréditaire une monarchie repose sur du sable, et il lui est impossible d'échapper, soit à la barbarie, soit à la démocratie moderne avec toutes ses conséquences.

On se trouve donc actuellement, en Russie, vis-à-vis du difficile et redoutable problème d'émanciper un peuple esclave sans révolution, et en conservant à la Noblesse la position qu'elle y occupe depuis des siècles. — Une foule de circonstances locales de la plus haute importance compliquent encore ce grand problème et en augmentent les dangers, au point de faire douter du succès, et de donner la tentation de s'arrêter et de reculer, si c'était possible, mais ce ne l'est pas; il faut avancer sans faire un seul faux pas, jusqu'à ce que le grand et noble but que l'on se propose soit atteint et consolidé.

Avant d'énoncer le plan que j'ose proposer, quelques considérations préalables sont nécessaires. Ainsi il me paraît chimérique

de souger à faire une loi générale et identique pour réglementer d'une façon uniforme, dans le plus vaste empire du monde, des rapports de famille, pour ainsi dire, soumis à l'influence de la tradition et des moeurs, des rapports que, ni l'uniformité du Code, ni la volonté du pouvoir le plus fort ne sont parvenus à rendre uniformes. — Quand même le Gouvernement pourrait décréter une loi uniforme, il aurait encore tout intérêt à ne pas le faire, et cela pour les raisons suivantes : — S'il est vrai, en thèse générale, qu'un des grands mérites de toute loi est d'être brève et claire dans sa rédaction, c'est surtout vrai dans le cas présent, où il est nécessaire d'être bien compris par chaque paysan ; quelque juste et quelque bonne que sera la future loi, elle sera un sujet de discorde et de mécontentement, si elle laisse prise à la moindre question, ou si elle dépasse l'entendement de la classe d'hommes la moins éclairée de l'empire. — Or, une loi générale et uniforme qui devrait avoir égard à une foule d'intérêts et de moeurs locales ne pourrait qu'être fort longue, et contenir des dispositions spéciales, c'est-à-dire qu'elle laisserait prise aux interprétations de ceux qui seront chargés de l'appliquer, personnages très-nombreux et sur le jugement et la bonne foi desquels on ne peut guère compter ; elle dépassera l'entendement des serfs et celui, peut-être, de beaucoup de leurs maîtres : de là des soupçons, des plaintes, des colères, et peut-être bien aussi, des catastrophes sanglantes.

Il y a encore une autre raison pour ne pas faire ou du moins pour ne pas commencer par une loi générale pour tout l'Empire. Cette raison est que l'on marche dans l'inconnu ; que, par conséquent, on court grandement risque de faire un faux pas ; si l'on en fait un seul dans une loi générale, il est irrémédiable, et l'on s'expose aux plus sérieux dangers, tandis qu'en faisant une loi d'essai sur une petite partie de l'Empire, on peut en faire une qui répondra tout à fait aux exigences, et quand même on aurait commis une erreur ou une faute, elle serait sans danger et toujours réparable. — Ces raisons me semblent majeures et concluantes, voilà pourquoi je propose de commencer par trois ou quatre gouvernements, nommément : Kiew, Volhynie, Podolie, et peut-être Grodno, parce que, dans ces pays, la réforme sera bien plus facile

que dans la vraie Russie, et il faut commencer par le plus facile : quand cette réforme aura été menée à bonne fin dans ces gouvernements, on aura un point d'appui solide ; on aura un exemple, et l'on pourra procéder, sans tâtonnements et sans crainte, à l'introduction de la réforme dans le reste de l'Empire. Si ce plan se montrait bon pour ces provinces, il est impossible, qu'avec certaines modifications adaptées aux traditions et aux moeurs locales, il ne soit bon pour les autres.

Il s'agit de trouver le moyen d'affranchir les paysans, de leur donner une propriété, et de conserver, autant que possible, la position et la fortune de la noblesse, par ce que la ruine de la noblesse entrainerait après elle non seulement celle de la production agricole, mais aussi celle du commerce et celle de l'industrie. Il faut donc être bien sûr que la future loi trouvera moyen de combiner ces trois conditions capitales, c'est-à-dire : l'affranchissement des paysans, une propriété foncière pour eux, et la conservation de la position et de la fortune de la noblesse ; les deux premières sont d'une solution facile, mais il n'en est pas de même de la troisième. Rien n'est plus facile que de dire : „Des aujourd'hui, les paysans sont tout-à fait libres de leurs personnes ; les terrains qu'ils cultivent deviennent leur pleine et entière propriété, et les seigneurs garderont, comme par le passé, les terrains qu'ils exploitent.“ Ajoutez à cela la promesse d'une indemnité payant à peu près un quart de ce qu'elle indemnise, et vous aurez l'histoire de l'émancipation des paysans en Galicie en 1848. — C'est un procédé très-expéditif, mais, à part ses dangers, il est impossible à suivre en Russie, aussi bien dans les Gouvernements russes que dans les Gouvernements polonais, et voici pourquoi :

Dans cette innombrable quantité d'écrits qui ont paru sur la question qui nous occupe, il n'est, je crois, venu à l'idée de personne de mentionner un fait qui cependant devrait être le point de départ de tout travail fait avec une connaissance pratique du sujet : ce fait est que : *Sans bras acquis autrement que pour de l'argent, le grand propriétaire (en Russie surtout, mais en Pologne aussi) ne peut pas cultiver ses champs sans perte, sauf les rares années où une bonne récolte s'unit à des prix élevés.* — Je n'entends pas

seulement par *grand propriétaire* un grand seigneur qui cultive 20,000 arpents, je comprends dans cette dénomination tout gentilhomme propriétaire d'un village, ou d'une ferme de 250 desatines (hectares) d'étendue. Il ny a que les petits propriétaires, ceux qui cultivent la terre eux mêmes avec leur famille, qui ne travaillent pas à perte, par ce qu'ils ne comptent pas la valeur de leur travail, et que leurs soins sont tellement réduits, qu'ils se suffisent presque à eux mêmes. Mais les grands propriétaires, pour ne pas travailler à perte, out besoin qu'une moitié environ du travail leur revienne autrement que pour de l'argent comptant.

En Galicie, depuis l'abolition de la corvée, nous y suppléons en partie par des morceaux de terrain que nous louons à des prolétaires moyennant un certain nombre de journées de travail, et par des pâturages que nous louons moyennant six ou sept journées de travail par tête de bétail. Malgré cela, et malgré les incontestables progrès que nous avons fait dans l'art de l'agriculture, c'est à peine si les propriétaires de Galicie peuvent se vanter d'avoir un revenu net quelconque de leurs champs; la culture du blé se rembourse si mal que, dans un avenir prochain, nous serons peut-être obligés de convertir en pâturages, ou même en forêts, la moitié des terrains que nous cultivons aujourd'hui, opération risquante et très-difficile pour chacun, mais impossible à tout propriétaire grévé de dettes, car il faut un grand capital pour augmenter en proportion son bétail ou ses brebis, et pour bâtir les étables nécessaires à son établissement. — Si dans des pays où il existe un nombreux prolétariat, comme en Galicie, où le débit du blé ne fait presque jamais défaut, et où son prix est beaucoup plus élevé, les grands propriétaires ne peuvent pas cultiver sans perte, à moins que d'avoir des bras qu'ils ne payent pas, le même fait se reproduirait à bien plus forte raison en Russie, où il n'existe presque pas de prolétaires, et où les stagnations complètes dans le commerce des grains sont tellement fréquentes. — Ces stagnations font que quelquefois, d'une année à l'autre, le prix des céréales monte ou tombe dans la proportion de 6 à 1, et même pour cet un ou ne trouve pas toujours des acheteurs. Avec un tel état de choses, si les paysans sont libres, et s'ils sont dotés d'une

étendue de terrain suffisante à leurs besoins, le propriétaire pourra-t-il encore cultiver et faire valoir ses terres?

Voilà, ce me semble, ce qu'il importe de rechercher. — Dans cette recherche, j'admettrai que les propriétaires trouveront des bras pour de l'argent, quoiqu'il me paraisse évident que l'expérience démentirait cette supposition, et que dans beaucoup de localités on ne trouverait point de bras, et dans toutes ou n'en trouverait qu'en quantité très insuffisante.

Rien n'est plus difficile qu'un calcul exact du prix de revient du blé que l'on a produit; cependant, d'après des calculs approximatifs et très consciencieux, le *Korzec* (sac) de seigle me coûte à produire en Galicie 3 et  $\frac{1}{3}$  florins, monnaie d'Autriche; ce qui fait deux Roubles. — Dans les gouvernements de Kiew, Volhynie et Podolie, le prix moyen de ce même sac de seigle sur le marché est un rouble, en prenant pour base de ce calcul les dix dernières années, où les prix ont été plus élevés que d'ordinaire. L'abolition du servage n'a rien de commun avec le prix du blé, car ce prix ne dépend nulle part des frais de production; il ne dépend que de la proportion de la quantité offerte avec la demande.

Ce prix moyen restera donc très-probablement le même après l'émancipation. — Les frais de culture du grand propriétaire reviendront à peu près au même chiffre dans ces trois gouvernements qu'en Galicie, car si, dans ce dernier pays, on paye un énorme impôt foncier que l'on ne paye pas en Russie, et si la terre y exige une culture plus laborieuse, ces deux désavantages sont compensés par le prix de main d'oeuvre, qui est incomparablement plus élevé en Russie. A ce compte, le grand propriétaire serait obligé de vendre pour un rouble ce qui lui en aurait coûté deux à produire.

J'ai choisi le seigle pour exemple, car c'est la nourriture du peuple; c'est moins une marchandise qu'un objet de consommation locale, et c'est l'espèce de grains qui subit le moins de variations dans son prix: au reste, les autres céréales donneront à peu près le même résultat financier.

Le grand propriétaire, cultivant ainsi à perte, serait obligé de laisser ses champs en friche, ce qui ne serait même pas une

raison pour faire hausser le prix des grains, car la culture des paysans suffira toujours aux besoins du pays; mais l'étranger cesserait de s'approvisionner en Russie. — On me dira peut-être que l'on aura alors la ressource d'affermier aux paysans les terrains seigneuriaux. — Cette ressource me semble tout-à-fait illusoire, par la raison que les paysans ne se chargeront pas volontairement de terrains aussi vastes; or l'émancipation signifie le libre arbitre ou ne signifie rien; s'ils s'en chargeaient, ils les cultiveraient très-mal, payeraient plus mal encore, finiraient par prétendre à la propriété de ces terrains, et étoufferaient certainement la principale richesse du midi de l'Empire, c'est-à-dire la production de la laine, qui a besoin d'un soin et d'un entendement dont des paysans même plus civilisés sont incapables. — Louer ses terrains aux paysans est ce qu'il y a de plus avantageux pour le grand propriétaire; mais, en admettant même les chances les plus favorables pour l'avenir, il faut encore plus de deux générations d'hommes pour que, dans ces pays, la population et la civilisation en soient au point de permettre de pratiquer avantageusement et en grand ce moyen.

On ne saurait se faire d'illusions: la conservation matérielle de la noblesse et celle de la fortune publique dépend et dépendra encore longtemps, dans ces pays, du travail des paysans. — La corvée obligatoire, celle qui pesait sur le peuple par le seul fait de sa naissance, et qui durait aussi longtemps que son aptitude au travail, a été nécessaire jadis, et partant juste; mais les hommes en ont abusé, comme ils abusent de tout quand ils en ont le pouvoir; elle a fait son temps et doit être abolie. — Ce n'est cependant pas une raison pour qu'il n'y ait plus pour cultiver la terre que des journaliers payés chaque soir par les plus offrants, et que la loi ne favorise pas des accords parfaitement libres et spontanés, à termes, accords par lesquels le grand propriétaire louerait du terrain au petit moyennant, ou un travail convenu, ou de l'argent comptant, selon la convenance des deux parties intéressées.

On pourra me dire: „l'état de choses que vous déclarez impossible est cependant celui dans lequel vous vivez depuis près de douze ans en Galicie.“ Je répondrai à cela qu'une province extrê-

mement peuplée, limitrophe du centre de l'Europe, sillonnée en tous sens de chaussées, qui a quatre rivières navigables et un chemin de fer, ne peut pas être un objet de comparaison avec les provinces dont je parle ; en suite ce n'est pas un exemple à suivre, car qui pourrait compter les souffrances de la Galicie ? Il y a plus : en Russie l'Empereur veut la conservation de la Noblesse, en Autriche le peuple et surtout les hommes au pouvoir en 1848, avaient décrété sa perte. Il a fallu une combinaison toute providentielle, qu'aucune force ne pouvait amener ni détourner, qu'aucun esprit ne pouvait prévoir, pour qu'une partie de la Noblesse de Galicie restât debout après 1848. Il a fallu neuf années consécutives d'assez bonnes récoltes et des prix fabuleux (quadruples et quintuples des prix habituels), il a fallu la maladie des pommes de terre, constante pendant ces neuf années, maladie qui a fait naître la disette et la famine dans les départements les plus peuplés, mais qui a extrêmement abaissé le prix de main d'œuvre, car plus le peuple a faim et plus il travaille à bon marché, il a fallu toutes ces raisons réunies, pour que la misère publique en Galicie ne dépassa pas toutes les limites connues et pour que la portion la plus riche de la Noblesse ne fut pas ruinée. Raisonnablement on ne saurait espérer la répétition d'un miracle, il faut donc faire autre chose que ce que l'on a fait là.

L'idée fondamentale de mon projet est : l'émancipation immédiate, pleine et entière des paysans et ensuite, une dotation en terrain pour eux, qui serait leur propriété exclusive et absolue, mais d'une étendue insuffisante pour ceux d'entre eux qui voudraient se vouer à l'agriculture. Il faut que chacun soit libre d'employer son temps et de gagner sa vie comme il lui convient ; il suffit que la portion de terrain qui lui échoue en partage soit trop petite pour qu'il puisse se passer de louer du terrain s'il veut rester agriculteur. Ces deux points acquis (c'est à dire : 1<sup>o</sup> la liberté complète de l'homme, 2<sup>o</sup> l'insuffisance de la dotation), le reste s'arrangera de soi-même et s'arrangera très bien, si l'autorité se contente du rôle de surveillante impartiale et vigilante et si elle laisse les parties s'arranger entre elles.

Voici ce projet :

Le 1. §. d'un acte officiel émanant de la plus haute sphère du pouvoir, déclarerait le servage aboli et l'émancipation complète de la personne des paysans. Dorenavant le paysan pourra réster dans son village ou se transporter dans tel lieu qu'il vandra du Gouvernement qu'il habite.

Le 2. §. dirait que la corvée et les redevances envers le Seigneur sont purement et simplement abolies, sans indemnité payable par les paysans.

Le 3. §. dirait que S. M. l'Empereur, conformément aux désirs de la Noblesse de ces Gouvernemens, a daigné consentir a ce que les paysans reçoivent en cadeau de leurs Seigneurs les cabanes et autres bâtimens qu'ils occupent aujourd'hui et de plus un enclos, ou jardin, ou champ d'une étendue pas moindre que deux *morgs* et pas plus grande que quatre *morgs* ce qu'ils posséderont en toute propriété, de suite et sans rachat. Cette étendue dépendra du plus ou moins de fertilité du sol et du plus ou moins d'éloignement des centres de consommation.

(Note. Un *morg* de ces pays est environ  $\frac{5}{8}$  d'une désiatine: je propose cette mesure, car chaque paysan connaît son étendue, tandis qu'il n'a pas idée de ce que c'est qu'une désiatine.)

Le 4. §. dirait que tout le reste du terrain étant la propriété exclusive du Seigneur, et la commune collectivement et les paysans individuellement n'ayant aucun droit a ce terrain, les paysans qui vandraient cultiver plus que leur propriété, trouveront des terrains a louer chez leurs Seigneurs, ou chez les Seigneurs voisins, moyennant un accord librement contracté. Ces accords ne peuvent pas être fait solidairement par les communes, ils ne peuvent être qu'individuels et ne peuvent être conclus pour un terme moindre de quatre ans ni plus long que douze ans. La commune solidairement n'a le droit de faire des accords avec les Seigneurs pour la location de terrains, que pour les pâturages, accords dont le terme ne peut dépasser trois ans.

Voilà tout le projet et je crois qu'il serait inutile et probablement nuisible d'y ajouter quelque chose. Tel qu'il est Seigneurs, employés et paysans le comprendront parfaitement et ils s'entendront très bien pour le mettre a exécution d'une manière profitable aux

parties et a tout le pays par conséquent. L'expérience démontrera bientôt si des articles additionnels seront nécessaires et il sera toujours temps d'en faire d'après les besoins qui se feront sentir ; ce n'est que de cette façon que se font les bonnes loix.

Si les deux points fondamentaux de ce projet, c'est a dire si le terrain dévolu aux paysans est insuffisant et si les accords pour la location de plus vastes terrains sont réellement libres et individuels, il est impossible que la condition morale et matérielle des paysans n'en éprouve un bénéfice immense, et les Seigneurs qui ont aujourd'hui de la conscience et n'abusent pas de leur pouvoir ne perdront rien a ce changement, quelques un pourraient même y gagner. Que ceux qui abusent de leur pouvoir, qui ne peuvent vivre qu'en commettant des abus de tout genre, y perdent le moyen de prolonger leurs méfaits, ce sera un gain évident pour l'humanité, pour la morale et pour la Noblesse elle même, sur la quelle retombe en entier, la honte des actes dont une petite minorité se rend coupable. Il y a hélas ! des gens qui prennent aisément leur parti sur les vexations dont ils sont eux mêmes victimes, pourvu qu'ils aient des êtres humains a tourmenter. L'esclavage ne dégrade pas seulement l'esclave qui est en partie vengé par la dégradation de son maître et, comme il est antipathique au christianisme, c'est surtout dans les sociétés chrétiennes qu'il engendre le plus de maux. Il faut être préparé a combattre l'avis de gens aux quels la conservation de leur fortune et de leurs revenus ne suffit pas, de gens qui tiennent autant a la faculté de tyranniser leur prochain, qu'a la fortune et presque a la vie. Dans les provinces dont il est ici question c'est un parti réellement très peu nombreux, mais partout on il existe, il est acharné, incorrigible, n'entend pas raison, ne comprend pas son propre intérêt et ne se soumettra qu'a la force. Les membres éclairés de la Noblesse qui liraient ce projet, l'accepteraient très probablement, car s'il est très bienfaisant pour les paysans, un calcul facile a faire, leur démontrerait qu'il ne ferait rien perdre aux Seigneurs. Le paysan aura besoin de terrain seigneurial pour la culture et le pâturage, a moins qu'il ne s'adonne au commerce ou a l'industrie, mais le Seigneur aura encore plus besoin de bras. A la rigueur le paysan pourra se pas-

ser du Seigneur, mais celui-ci ne pourra jamais se passer du paysan qui, étant libre de sa personne, pourra s'adresser ailleurs si son Seigneur est déloyal ou intraitable, exception infiniment rare, car dans les rapports qui s'établiraient en conséquence de ce projet, la mauvaise foi d'un Seigneur serait sa ruine certaine: force lui sera d'avoir du crédit parmi les paysans des environs. L'accord des intérêts et la nécessité de la bonne foi, sont le plus beau et le plus profitable progrès qu'un Gouvernement éclairé et un bon patriote puissent souhaiter à leur pays; or il me semble, que par la seule force des choses, ce projet ne pourrait manquer d'atteindre ce double résultat. L'action du Gouvernement devrait se borner à une vigilante surveillance de l'application et de l'exacte observation de la loi, ce qui ne ferait pas l'affaire de ceux parmi les employés qui aiment à pêcher en eau trouble, mais ce qui arrangerait très fort les employés intègres et fidèles.

La considération que ce projet n'est pas en tout point conforme au premier programme ministériel, ne me semble pas être une raison pour le rejeter, car il est d'accord avec ce projet quant à l'esprit et au fond et, comme il est plus libéral envers les paysans, ceux-ci ne pourront pas se plaindre d'un manque de parole. Une des raisons qui devraient le plus influencer en faveur de l'adoption de ce projet, est, à mon avis, qu'il ne fait pas durer la crise, qu'il ne laisse pas de marge à l'imagination ni de prise aux appétits du peuple. Je crois qu'il faut d'emblée fermer la bouche aux paysans, moyennant un bienfait palpable et suffisant pour leur dire: „jusque là et pas plus loin.“ Il faut qu'ils sentent que l'on a été non seulement juste, mais même généreux à leur égard, mais il faut qu'ils sachent aussi que le Gouvernement est fort et même inflexible au delà de la limite qu'il s'est imposé.

Il y a un point qui souleva peut-être des objections, c'est l'égalité de la dotation des paysans, car c'est bien positivement ce que je propose et c'est pour arriver à l'égalité, que je propose de ne pas leur donner moins que deux morgs et pas plus que quatre, évaluation qui devrait être basée sur la fertilité du sol et le plus ou moins d'éloignement des centres de consommation et des marchés. Je ne suis certainement pas partisan du partage égal dès

qu'il froisse un droit quelconque, mais là on il n'y a pas de droit le partage égal est ce qu'il y a de plus équitable et de plus expéditif. En Galicie les paysans pouvaient regarder les terrains qu'ils exploitaient du temps de la corvée, comme a eux, car ces terrains étaient inaliénables, ils avaient leurs bornes précises, leurs devoirs envers le Seigneur fixés et ils étaient héréditaires aux mêmes titres que les autres propriétés foncières. En Ukraine, en Volhynie et en Podolie, le paysan ne regarde guère que son mobilier comme sa propriété; quand il a des bêtes de somme, il prend un plus grand terrain dont il paye le loyer en journées de travail de trait; quand il n'en a pas, il prend un petit terrain et fait sa corvée a pied. On pourra me faire une autre objection plus sérieuse: on me dira que près d'une ville, ou près d'un centre d'industrie, le paysan cultivant son morceau de terre en jardin, en retirera de quoi suffire a ces besoins et qu'il louera le superflu de son temps, non pas a l'agriculture, mais a l'industrie qui le payera toujours mieux. L'expérience pourrait bien donner raison a cette objection, mais pour ma part je ne saurais comment parer a ces inconvénient.

Tous les grands propriétaires quelque soit la position ou l'étendue de leurs terres, devront toujours s'arranger de façon a pouvoir traverser la crise produite par la réforme; ils auront besoin de plus de chevaux et de boeufs de travail et d'un plus grand nombre de bouviers, cochers, garçons de ferme etc. Ils seront donc obligés de bâtir des écuries, étables et maisons en proportion. Ce surcroit de dépense leur viendra précisément au moment ou la crise tarira, pour une ou plusieurs années, toutes les sources de leurs revenus. Si le Gouvernement ne veut pas que l'agriculture et après elle tout le pays, éprouvent une gêne et une souffrance prolongées, il faudrait qu'il vienne au secours des grands propriétaires par un emprunt très modique, mais a des conditions très avantageuses; dix roubles par *douche* (âme) a 4 % dont 2 1/2 % interet 1 1/2 % amortissement, seraient très peu, mais si cet argent venait exactement a point, il serait d'un secours très grand et profiterait plus que le triple donné plus tard; c'est le cas de dire: „*qui cito dat, bis dat.*“ L'agriculture cette unique base solide de la

force des états et de la richesse des pays, mais qui procure de si minces bénéfices a ceux qui s'y adonnent, vaut bien la peine que l'on fasse ce sacrifice pour elle.

En proposant de donner en propriété a tous les paysans un enclos, jardin ou champ, je n'ai pas voulu dire par là que tous les habitans du pays doivent en recevoir un. La justice absolue réclamerait, peut-être, que tous soient également dotés, mais une justice relative et la nécessité s'y opposent. Il existe aujourd'hui, et il a toujours existé, deux classes de paysans, les uns qui ont leur ménage et leur culture, les vrais paysans appelés dans ce pays *gospodarze* et les autres qui n'en ont pas et quel'on nomme en France locataires ou journaliers et ici *parobki*; je trouve donc tout naturel de ne donner du terrain en propriété qu'aux premiers, car chacun d'eux a le nécessaire pour une petite exploitation et je le trouve surtout parceque le monde ne peut pas se passer de cette classe d'hommes que nous nommons *parobki*; qui donc serait cocher, bouvier, berger, garçon de ferme, soldat etc.? Cette classe est sans cela beaucoup moins nombreuse dans ces provinces que dans tous les autres pays de l'Europe, et c'est ce qui fait que, malgré l'extrême bon marché de tous les objets de première nécessité, la main d'oeuvre est, dans ces provinces, excéssivement chère, beaucoup plus chère qu'en Allemagne et plus chère même qu'en France. Ces gens auront d'ailleurs la chance de devenir *gospodarze* ou propriétaires, non seulement par mariage, mais aussi parceque, admettant que ce projet soit adopté, il y aura une concurrence active entre les grands propriétaires, qui emploiront tous les moyens pour se procurer des bras et dont un grand nombre offriront une cabane et un morceau de terrain en toute propriété a tout paysan qui voudra louer quelques arpens chez eux. Cette concurrence est la raison pour la quelle je n'ai admis la faculté de changer d'établissement pour les paysans que dans les limites du Gouvernement qu'ils habitent; si cette faculté était illimitée, une fièvre d'émigration pourrait s'emparer de l'esprit des paysans et l'on risquerait de voir des provinces se dépeupler entierement ce qui n'est pas sans exemple. D'après les théories nouvelles, cette restriction est un boulet au pied du paysan; la réalité, en cela comme en beau-

coup de choses, me semble contredire la théorie qui est toujours abstraite. Que l'on ne l'oublie pas; je n'écris ni pour la France ni pour l'Amérique. La liberté instantannée et sans limites des paysans dans l'Empire de Russie, serait non une réforme, mais une révolution dont personne ne pourrait prévoir l'issue. Le paysan partout est une plante qui ne prospère que sur son sol et le paysan dans tout l'Empire de Russie est, en outre, un mineur qui a encore besoin de tutelle. Ne serait ce que pour se convaincre qu'il est libre, il émigrerait au loin, écouterait le premier charlatan venu et ne trouverait au bout de son voyage que misère et déception. Les Gouvernements avec des terrains moins fertiles pourraient se convertir en vrais déserts, l'autorité devrait alors intervenir et faire des pas en arrière, ce qui est toujours très fâcheux. Il sera toujours temps, d'ailleurs, de révoquer cette restriction, si elle se montre nuisible et l'on aura encore un bienfait en réserve, ce qui n'est pas à dédaigner.

J'ai substitué l'individu à la commune, parce que la solidarité communale n'est pas dans les moeurs de ces pays; cette solidarité, telle qu'on l'entend dans une grande partie de l'Empire, me semble souverainement injuste, elle rend tout progrès impossible et elle repose sur un principe dangeureux: si elle était admise, le paysan ne ferait que changer de maître et il perdrait certainement au change.

Dans l'élaboration de ce projet, cinq considérations, dont il serait, je crois, difficile de nier la gravité, m'ont servi de base et de guide; ces considérations sont:

- 1) L'émancipation réelle des serfs.
- 2) La substitution d'un travail librement et temporairement accepté à la corvée obligatoire, héréditaire et perpétuelle, afin de procurer au grand propriétaire des bras autrement que pour de l'argent comptant; condition que je regarde comme absolue pour la conservation de la fortune de la Noblesse et celle de la fortune publique, mais qui cependant ne porte pas atteinte à la liberté et au bien être des paysans.
- 3) La nécessité d'organiser les choses de façon à ce que la bonne foi et l'union fassent progresser et prospérer le pays et remplaçant, autant que possible, les gendarmes et les tribunaux.

4) L' introduction définitive et d'un seul coup du nouvel état de choses pour éviter les dangers d'une transition et d'une crise prolongées et mettre d'emblée un terme à l'imagination et aux exigences du peuple qui grandissent toujours à mesure que l'on tache de les satisfaire.

5) L'introduction de la nouvelle organisation sociale, premièrement dans la partie de l'Empire où elle est le moins difficile, avant de l'introduire là, où elle présente de plus grandes difficultés et des dangers réels.

Ces cinq points obtenus et tout me semble gagné, n'importe que ce soit par ce projet, ou par une autre et meilleure combinaison. Il eut été désirable sans doute, que l'on eut eu le temps de se préparer à une aussi grande réforme, en faisant à l'avance des changemens convenables dans l'administration et en assurant au commerce des voies de communication et des moyens de transport à bon marché. Ceci n'étant pas fait encore, on ne peut y suppléer que par la plus grande sagesse. Le jour où l'on donnera force de loi à l'émancipation, il sera indispensable de publier aussi une loi communale et une autre aussi sur la juridiction patrimoniale. Plus ces lois seront simples et basées sur les mœurs locales, plus leur texte sera clair, conçu et à la portée des intelligences les moins éclairées, mieux elles atteindront leur but. Un projet raisonné de ces lois serait un travail particulier qui ne peut avoir place ici, mais je me permettrai d'énoncer quelques principes qui me semblent nécessairement devoir leur servir de base. Le Seigneur doit conserver de l'autorité chez lui, il faut qu'il s'efforce, en outre, d'avoir la confiance et la considération des communes, mais il ne faut pas qu'il applique et fasse exécuter par lui-même ou par ses agens les lois, réglemens ou ordonnances de l'autorité supérieure; ceci doit être l'affaire du maire et des autres fonctionnaires communaux, choisis par les paysans propriétaires ou *gospodarze*: ce sont ces fonctionnaires qui devront faire la répartition des charges communales et qui infligeront les peines correctionnelles, dans la commune, mais non dans les bâtimens et terrains Seigneuriaux ni sur les gens du Seigneur, qui formeraient — comme en Autriche — une commune à part. Le Seigneur représentant de l'autorité et de la lé-

galité, et non de l'arbitraire et du caprice communiquerait aux communes les ordonnances de l'autorité supérieure ; il aurait le devoir de surveiller leur exécution sans la diriger, et la justice de paix lui serait dévolue. Il serait une première instance civile dans les bornes voulues par la loi et devrait être le conseiller et le protecteur des communes. Il n'y a pas de difficulté sérieuse a l'introduction de lois pareilles dans ces provinces, le terrain y étant parfaitement préparé.

Il serait vraiment triste que des considérations d'un ordre secondaire, ou que la force de la routine fissent rejeter ce projet, s'il est bon par lui même ; que ceux qui le trouveront trop avancé se rappellent qu'en voulant s'arrêter a moitié chemin, ils produiraient une réaction qui les emporterait bien au delà de la limite ou je propose d'arriver d'emblée ; là, ils trouveront un terrain solide ou ils peuvent espérer d'établir d'une manière stable la nouvelle organisation sociale.

Ce projet a peu de chances d'être accepté ; d'abord il ne sera peut-être pas lu, car qui pourrait tout lire dans cette avalanche d'écrits que la future émancipation a produite ? Quand même on le lirait il aura toujours contre lui ceux qui ont écrit, agi et parlé dans un sens différent. Au reste comment admettre que l'on puisse résoudre en quelques lignes un problème de cette gravité ! Il y a plus d'un an que j'ai soumis a qui de droit ces mêmes idées, ce même projet : comme je persiste a le croire bon, je ne veux rien négliger pour le faire connaître.

## POST SCRIPTUM.

Il me semble que j'ai dit tout ce qu'il fallait pour être compris et je crois ma tâche finie, sous le point de vue que j'appellerai pratique. Il y a ce pendant des considérations, que je voudrais nommer théoriques ou philosophiques, qui sont de l'ordre le plus élevé et liées intimement à la question qui nous occupe; il me paraît que pour être complet, il est indispensable que j'en fasse une mention au moins sommaire.

Si je mets ces considérations en *post scriptum*, c'est parce que ce qui précède peut-être répendu, devait même être publié en brochure, tandis que les considérations suivantes ne sont écrites que pour le législateur et ne comportent nullement la publicité.

L'ouvrier de la future loi de l'émancipation des paysans, doit être convaincu que cette loi sera la base et le point de départ d'une ère nouvelle pour l'Empire qui marchera dans la direction que cette loi lui donnera: tout l'avenir y est engagé. Le législateur suivra t-il la pente des idées et des principes qui entraîne aujourd'hui l'Occident et le centre de l'Europe, ou préférera t'il une voie moins battue et pleine d'initiative, voudra t'il mettre à profit l'immense avantage qu'il doit à la Providence d'avoir acquis, aux dépens des autres, une expérience inappréciable et celui, non moins grand, d'être maître encore de son choix? Très probablement de ce choix dépendra, non seulement l'avenir de l'Empire, mais même en partie celui de l'Europe. S'il imite l'Occident, s'il se laisse entraîner dans l'ornière des idées nouvelles, le législateur aura sa besogne singulièrement facilitée; les économistes, les publicistes et les philosophes modernes ont tout prévu, tout enseigné, il n'y a qu'à laisser faire et laisser aller. Mais en s'engageant dans cette voie le moindre mal qui puisse arriver, c'est d'être

condamné à rester une déféctueuse copie d'un original peu recommandable et à tenir le dernier rang parmi les peuples de l'Europe. Le génie slave a sa nature très distincte et s'il paraît être inférieur à celui des races romane et germanique, la faute en est moins à son infériorité naturelle, qu'à son originalité que l'on étouffe au lieu de développer. En outre, en suivant cette voie on ne peut guère se flatter d'échapper à des catastrophes et à des révolutions qui ne peuvent manquer d'être plus terribles en Russie que partout ailleurs. Qu'aurait-on à gagner en se laissant aller sur cette pente? ce ne serait certainement ni la stabilité ni la force de l'état, ni le bonheur ou le bien être des peuples. Un plus grand développement de la richesse publique serait le seul profit que l'on pourrait espérer en retirant, profit illusoire car la vraie, la solide richesse d'un pays, comme d'un individu, consiste, non dans la grandeur du capital qu'il exploite ou qu'il fait mouvoir, mais elle consiste à être — comme on dit — audessus de ses affaires et à travailler à gain et non à perte. On voit tous les jours des industriels et des capitalistes faire des affaires pour des millions et être en perte annuellement de dix, vingt et vingt cinq pour cent; d'après la théorie nouvelle, c'est toujours un développement et une richesse pour le pays en général, mais c'est une théorie fautive car cet homme entrainera dans sa banqueroute une foule d'individus habitués à l'aisance et qui tomberont, par lui, dans la misère sans qu'il y aye de leur faute. De même, que sert à un état d'avoir un milliard de rente si ce milliard est insuffisant; le résultat sera toujours le même, on pressurera tous les ans davantage les peuples; ce qui retarde la banqueroute, mais ce qui ne la conjure nullement. Or plus une banqueroute est retardée et plus elle est calamiteuse: ceci est un axiome. Presque tous les pays de l'Europe sont sur cette pente aujourd'hui, pente qui aboutit aux révolutions et aux grandes calamités et on le doit à la démocratie. Quand il en a le choix, un grand état ne doit jamais se laisser entrainer par la démocratie; voilà où je voulais en venir.

Une noblesse héréditaire et avec certains privilèges peut avoir ses inconvénients, mais elle les compense grandement par les avantages qu'elle a pour le pays et surtout pour le trône. Si j'étais

souverain je préférerais m'appuyer sur une noblesse frondeuse, même souvent hostile, que sur la démocratie la plus soumise et la plus dévouée. Au moment du danger l'une se ralliera toujours au trône et l'autre lui fera toujours défaut. En cela comme en toutes choses, il y a une mesure à garder ; ce n'est ni l'oligarchie ni le Gouvernement de la Noblesse que je recommande, c'est sa conservation et son existence comme corps et comme caste. Sans elle il n'y a pas de stabilité et il y a confusion, elle seule donne à un état civilisé de la solidité ; elle est un boulevard que la révolution doit battre en brèche avant de s'attaquer au trône et elle donne toujours, à ce dernier, le temps de se reconnaître et de ressaisir le pouvoir. Quand elle est servile, elle perd toutes ses qualités, elle est nivelée et n'a plus aucune valeur. Dans son admirable ouvrage „*l'ancien régime et la Révolution*“ ouvrage que l'on ne saurait trop étudier, Mr. de Tocqueville dit : „On a la lettre d'un intendant répondant sur ce sujet ; il se plaint de ce que les gentilshommes de sa province se plaisent à rester avec leurs paysans, au lieu de remplir leurs devoirs auprès du Roi. Or remarquez bien ceci : la province dont on parlait ainsi, c'était l'Anjou ; ce fut depuis la Vendée. Ces gentilshommes qui refusaient, dit-on, de rendre leurs devoirs au Roi, sont les seuls qui aient défendu, les armes à la main, la Monarchie en France, et ont pu y mourir en combattant pour elle ; et ils n'ont dû cette glorieuse distinction qu'à ce qu'ils avaient su retenir autour d'eux ces paysans, parmi les quels on leur reprochait d'aimer à vivre.“ Le même fait s'est reproduit depuis en Espagne dans les provinces du Nord et il se reproduira partout ; le trône n'a jamais trouvé de secours dans la noblesse de cour : on ne s'appuie que sur ce qui résiste et voilà pourquoi il ne peut trouver d'appui que dans la Noblesse de campagne.

Dans la future loi sur l'émancipation, le législateur devrait, à mon sens, avoir deux objets en vue : 1) tirer tout le parti possible de la nature et du génie slaves ; 2) élever un édifice social qui aye assez de force et de durée pour survivre et opposer une barrière aux révolutions et à la décadence dont l'Europe me semble menacée. Ou je me trompe fort ou il n'y a qu'une manière d'arriver à ce résultat et c'est :

1. de respecter et aider même au développement de toutes les nationalités indigènes, éviter, par conséquent, toute oppression de l'une par l'autre, oppression qui est la seule cause des haines et des tendances séparatistes, et qui est un obstacle invincible à toute fusion.

2. Conserver et renforcer plutôt qu'affaiblir la position de la noblesse héréditaire, position qui ne perdra rien, qui gagnera au contraire, à n'avoir plus d'esclaves, pourvu que l'on n'aille pas trop loin et que l'on ne soit pas dupe de ce fantôme que l'on appelle *l'esprit du siècle*, épouvantail qu'il suffit de frapper pour s'assurer de son néant, mais au moyen duquel la démocratie a fait tout de chemin depuis 30 ans. Ce n'est pas à l'esprit du siècle qu'il faut faire des concessions, c'est à l'éternelle justice, à la religion chrétienne et à l'humanité; que non seulement le riche et le fort, mais que le plus pauvre et le plus humble trouve justice, sécurité et assistance; ce n'est pas une concession, c'est un précepte divin, c'est un devoir, malheureusement pas facile à remplir dans beaucoup de pays, mais c'est là qu'il faut arriver. Que du reste le Code soit conservateur, que l'Administration tende à la stabilité; ainsi pas de partage égal entre frères et sœurs, protection de la loi pour les terres de famille, bornes légales au partage des terres et au morcellement des terrains, faculté du tester, conservation des privilèges existants de la noblesse, voilà ce me semble ce qu'il faut à l'Empire.

Le projet que je propose est-il d'accord avec les tendances et la direction que je viens d'indiquer? Je crois qu'il y conduit en toute sûreté, à condition que toute la machine gouvernementale soit dirigée dans le même sens. S'arrêter n'est aujourd'hui plus possible et ne serait même pas utile, car on peut tirer très bon parti de ce qui est commencé; avec de la sagesse et de la bonne foi, on peut espérer le plus bel avenir. On me dira peut-être: «si nous sommes forcés de marcher ne pourrions nous pas né pas aller aussi loin et aussi vite que Vous le proposez?» Il faudrait, pour cela, formuler son idée et on ne le pourrait autrement que de la manière suivante:

«établir d'une manière stable un moyen terme entre l'esclavage et la liberté, autrement dit une dépendance personnelle.»

Une transition prolongée serait reçue par les paysans comme un leurre, comme une aggravation a leur position et, en réalité, ils n'auraient pas tort, en tout cas ce serait un essai excèsivement dangeureux.

Pour établir quelque chose qui tienne le milieu entre l'esclavage et la liberté, il faudrait toute une organisation, toute une administration, presque tout un Code, autrement il n'y aurait de changé que le nom; il faudrait créer toute une classe d'employés *ad hoc*, dont l'embryon n'existe pas aprésent, ce serait une entreprise excèsivement longue, compliquée et difficile, pour la quelle tout manque a la fois, le temps, les hommes et l'opportunité.

La dotation en terrain me semble indispensable, d'abord parceque l'Empereur l'a ordonnée et puis parceque l'humanité et la justice la réclament. Sans dotation on réduirait au prolétariat toute la classe des paysans, et on leur ferait très probablement regréter leur esclavage passé! Cette dotation est-elle trop grande ou trop petite? c'est ce que je laisse a juger, mais pour moi, je crois que dans les provinces dont je me suis spécialement occupé, celle que je propose répond exactement aux besoins et a l'interet général. Je crois que ce projet réunit les conditions voulues qui sont l'affranchissement des serfs, la conservation de la noblesse et la solidité du nouvel édifice social. J'ai la Conviction qu'en adoptant résolument les principes que je propose, on réussirait a faire de l'Empire de Russie, une nouvelle arche de Noé, ou les saines lois de la morale et de l'humanité seraient a l'abrit du déluge de bouleversemens et de dissolution dans le quel l'Europe me semble ne plus pouvoir beaucoup tarder à tomber.

Mars 1860.



SDh-1260



Mag. 178655







